

## COMITÉ DE RELANCE DU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 VERS L'EST.

DM17

P  NP

168

Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports du Québec  
Cacouna et Trois-Pistoles AUD6211 06 056

### **MÉMOIRE**

du Comité de relance du prolongement de l'autoroute 20 vers l'Est  
présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
à Trois-Pistoles, le 10 juin 2002

Le Comité de relance du prolongement de l'autoroute 20 vers l'Est, que j'ai l'honneur de représenter, s'est mis en route en 1999 et regroupe plusieurs Villes du Bas-Saint-Laurent dont Rimouski, Trois-Pistoles et Mont-Joli, les Municipalités régionales de comté situées entre Trois-Pistoles et Gaspé, des chambres de commerce et des organismes socio-économiques de toute cette région. Nous annexons au présent mémoire la liste des membres de notre Comité. Je puis vous assurer, Madame la présidente, que leurs appuis demeurent toujours fermes en 2002.

### **BREF HISTORIQUE**

La grande prémisses entourant le prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Mont-Joli, ne date pas d'aujourd'hui mais remonte à 1970 avec la publication du Rapport Lalonde, Valois, Lamarre, et Associés. De plus, deux autres études importantes ont été réalisées à la même époque, soit le rapport Métra portant sur l'aménagement de l'espace dans l'Est-du-Québec et celle de la Commission conjointe d'urbanisme de la zone industrielle et urbaine prioritaire Rimouski-Mont-Joli.

Déjà en 1970, la grande priorité était le lien autoroutier Rivière-du-Loup/Mont-Joli – et le demeure toujours 30 années plus tard.

En 1980, le ministre des Transports du Québec du temps, Monsieur Denis De Belleval, annonçait la construction d'un nouvel axe routier entre Bic et Mont-Joli. Et, en 1982, au sommet économique du comté de Rimouski, une proposition a été acceptée exigeant le prolongement de l'autoroute 20, de Cacouna jusqu'à Grand-Métis.

Le 28 août 1987, Monsieur Marc-Yvan Côté, alors ministre des Transports, donnait le feu vert à la finalisation de l'autoroute 20 jusqu'à Mont-Joli. Selon le ministre, la construction de deux tronçons autoroutiers, devant relier Bic et Mont-Joli, devait se faire en 1988 et 1989. De plus, le ministre Côté avait donné mandat à ses fonctionnaires de voir à l'élaboration des plans du corridor autoroutier prévu entre Cacouna et Bic.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1992, était inauguré le tronçon Bic-Rimouski.

Comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, le prolongement de l'autoroute 20 fait partie de nos préoccupations. Nous y travaillons depuis longtemps et nous y tenons ardemment.

## INTRODUCTION

Madame la présidente, venons-en maintenant aux motifs qui nous conduisent aujourd'hui devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, c'est-à-dire le projet du prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles.

Le comité pour le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Mont-Joli appuie sans réserve ce projet mis de l'avant par le promoteur, le ministère des Transports du Québec.

Au moins deux raisons majeures militent en faveur de ce projet : les facteurs de développement économique et l'aspect sécurité.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*« Il serait présomptueux de croire que la construction d'une autoroute – et, à la limite, d'une voie de contournement – est automatiquement synonyme de développement. Il est plus juste de dire que l'autoroute contribue à renforcer la situation économique de la région desservie et notamment celle des principaux centres qu'elle dessert. Des villes qui ont déjà une vocation régionale et même davantage de par leur structure économique, peuvent voir leur rôle économique se consolider et se développer ».* Cet énoncé est tiré de l'étude Polèse-Thibodeau, réalisée en 1977 sur l'impact économique des autoroutes interurbaines.

Une région comme le Bas-Saint-Laurent dont la vocation économique est principalement axée sur les secteurs industriel, tertiaire et touristique bénéficierait largement d'une autoroute comme celle projetée par le ministère des Transports. Le Bas St-Laurent et la Gaspésie sont des régions ressources dont l'économie repose sur la mise en valeur de leurs ressources naturelles. Notre vocation maritime prend de plus en plus de place dans notre économie et c'est une volonté non seulement régionale mais largement supportée par nos gouvernements d'intensifier et de prioriser les initiatives de développement de ce marché.

Madame, la présidente, pour notre région, la présence d'une autoroute est sans contredit :

- Un important facteur de localisation pour les entreprises de l'extérieur voulant s'établir au Bas-Saint-Laurent;

- Un facteur déterminant pour le développement de nos entreprises qui exportent leurs produits vers les marchés des grands centres et à l'étranger;
- Et un facteur facilitant grandement le recrutement et la rétention de professionnels en région.

Un grand nombre de produits de consommation, de fabrication et de transformation sont destinés aux marchés extérieurs et donc expédiés en grande partie par transport routier. Si notre région était dotée d'une autoroute, les promoteurs profiteraient de coûts moindres reliés aux déplacements et au temps.

Nos activités touchant la biotechnologie marine sont et seront en effervescence grâce à de grands projets déjà amorcés et largement soutenus par les gouvernements qui y investissent déjà plusieurs millions de dollars. Nous pensons, entre autres, au Centre de recherche en biotechnologie marine, à Innovation maritime, à la Technopole maritime du Québec qui, par leurs missions respectives, stimuleront la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois dans les régions du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et même sur la Côte-Nord.

Notre comité juge non seulement importante mais urgente l'amélioration de notre réseau routier vers un axe routier accessible aux grands marchés pour le développement économique de l'Est du Québec.

Le prolongement de l'autoroute 20 aura des répercussions positives dans au moins cinq des huit Municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent, soit celles des Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, Matane et Matapédia. Sans compter les quatre MRC de la Gaspésie. Bien sûr, la MRC de Rivière-du-Loup bénéficie déjà des retombées économiques de l'autoroute.

Madame la présidente, signe de nos problèmes graves : en 2000, la région du Bas-Saint-Laurent comptait 204 308 habitants, soit une diminution de 1 % par rapport à L'ANNÉE PRÉCÉDENTE! La population de la région représente 2,8 % de celle de l'ensemble du Québec en 2000. Cette proportion s'élevait à 3,2% en 1986. Où cela va-t-il nous mener?

Comme au cours des 13 années précédentes, la région du Bas-Saint-Laurent présentait en 1998-1999, un solde migratoire négatif. En effet, au cours de l'année 1998-1999, 1 054 personnes ont quitté la région. Selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la région du Bas-Saint-Laurent devrait continuer à DÉCROÎTRE AU COURS DES ANNÉES À VENIR. Le nombre d'habitants devrait ainsi passer de 204 308 en 2000, à 193 752 en 2016, soit une baisse estimée à 5,2 %. A l'inverse, la population du Québec devrait connaître, de 2000 à 2016, un accroissement de 4,8 %. Aux yeux de tous, si rien n'est fait, la survie même du Bas-Saint-Laurent est menacée.

Malgré une reprise notable dans l'économie, le taux de chômage au Bas-Saint-Laurent y est toujours plus élevé que dans l'ensemble du Québec. En 2001, il était de 11 % comparativement à 8,7 % pour l'ensemble du Québec.

Nous sommes conscients, Madame la présidente, que l'autoroute 20 entre Cacouna et Mont-Joli ne peut seule renverser la vapeur, mais sa présence, que nous associons étroitement au développement économique de la région, empêchera l'hémorragie démographique de se poursuivre. Une région qui se vide de ses jeunes est une région qui se meurt.

Nous sommes convaincus qu'un réseau routier sécuritaire est un argument de taille lors du recrutement de jeunes professionnels à venir s'installer en région, et de leur rétention par la suite.

Le prolongement de l'autoroute 20, de Cacouna à Mont-Joli, dont le premier tronçon Cacouna-Trois-Pistoles, constitue donc un jalon crucial nécessaire pour le renforcement économique de la région.

## **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Nous pourrions, Madame la présidente, déposer une foule de statistiques démontrant que la région du Bas-Saint-Laurent est l'une des plus éprouvées en matière de sécurité routière. Les données de la Société de l'Assurance automobile du Québec, la SAAQ, sont éloquentes à cet égard.

Nous nous contenterons de citer les données pour les bilans routiers 2000 et 2001 qui prouvent que de toutes les régions périphériques, celle du Bas-Saint-Laurent présente le pire des bilans au chapitre des accidents mortels. Ainsi, pour l'année 2000, le nombre d'accidents mortels pour le Bas-Saint-Laurent s'élève à 42 alors qu'il est moindre dans les autres régions, sauf dans celles entourant Montréal et Québec, ainsi que l'Abitibi-Témiscamingue. Pour l'année 2001, la situation est encore plus catastrophique avec 45 victimes.

De toute évidence, Madame la présidente, c'est la route 132 qui est la cause principale du triste record que le Bas-Saint-Laurent détient. La situation d'urgence et le besoin d'agir sont d'ailleurs reconnus par le Groupe Urbatique mandaté par le ministère des Transports et nous citons : « *le ministère des Transports retient la solution du prolongement de l'autoroute 20 pour améliorer la sécurité et la fluidité du trafic routier et pour répondre à long terme à l'augmentation de la circulation routière.* » Fin de la citation.

L'expérience démontre également que, depuis son exploitation, le tronçon de l'autoroute 20 entre Bic-Rimouski offre une voie de circulation rapide beaucoup plus sécuritaire réduisant considérablement le nombre d'accidents.

Inutile d'aligner une foule de données pour mettre en perspective que de juin à septembre l'afflux de touristes dans la région du Bas-Saint-Laurent contribue à faire de la route 132 un véritable enfer pour les automobilistes. Tout le monde sait que les touristes empruntent la 132 pour se diriger en Gaspésie, l'une des destinations touristiques les plus prisées au Québec.

## SCÉNARIO DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Madame la présidente, à l'instar du ministère des Transports, le comité pour le prolongement de l'autoroute 20 préfère nettement le scénario de la construction d'une chaussée de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles, à celui de l'élargissement de la route 132 à 4 voies contiguës. Les raisons sont pour nous évidentes : nombreux avantages sur les plans du développement économique régional et de la sécurité routière.

La justification du projet contenue dans l'étude d'impact sur l'environnement préparée par le Groupe Urbatique est on ne peut plus claire à ce sujet et nous citons : « *Le prolongement de l'autoroute 20 dans le tronçon Cacouna-Trois-Pistoles a été retenu comme la solution préférable pour résoudre les problèmes de circulation sur la route 132 par l'étude d'opportunité. Des études techniques récentes confirment que ce choix est toujours valide* ». Fin de la citation.

Notre comité est d'avis que les impacts environnementaux qui ont été soulevés sont faibles par rapport aux gains économiques et sécuritaires qu'entraînerait le prolongement de l'autoroute 20 vers l'est. Ce volet a été largement démontré par le ministère des Transports sur le tracé retenu.

Vous comprendrez, Madame la présidente, que le comité dont je suis le porte-parole souhaite que le deuxième tronçon, Trois-Pistoles-Bic, se fasse dans les meilleurs délais. Nous entendons par « meilleurs délais » le court terme, certainement pas les 25 ans dont il a été question lors des séances publiques de consultation en mai dernier, à Trois-Pistoles.

Le comité pour le prolongement de l'autoroute 20 n'est pas insensible aux inquiétudes des quelques intervenants qui se sont présentés devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, en mai dernier. Nous faisons confiance au ministère des Transports pour répondre aux doléances des intervenants. Si le comité comprend leurs doléances, il ne pourrait accepter qu'un petit groupe ne vienne entraver la volonté gouvernementale de prolonger l'autoroute 20 vers l'Est.

Soit dit en passant, s'il se réjouit de l'éventualité du prolongement de l'autoroute dans l'Est, le Comité rappelle au ministère des Transports du Québec de ne pas laisser en plan le tronçon Sainte-Luce-Mont-Joli.

## CONCLUSION

Madame la présidente, Le comité pour le prolongement de l'autoroute 20 félicite le gouvernement pour sa volonté de concrétiser un projet qui traîne dans le décor depuis trop longtemps. Tous les gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis une trentaine d'années se targuaient de miser sur le développement régional, avec des résultats plus ou moins probants. Le prolongement de l'autoroute de Cacouna à Mont-Joli, du moins dans son premier tronçon jusqu'à Trois-Pistoles, fournit l'une des plus belles occasions au gouvernement d'être un partenaire majeur du développement du Bas-Saint-Laurent.

Merci.

Mémoire présenté par M. Jacques Hamel, FCA  
Président du Comité de relance du prolongement de l'autoroute 20 vers l'Est

Trois-Pistoles, le 11 juin 2002

**COMITÉ DE RELANCE DU PROLONGEMENT  
DE L'AUTOROUTE 20 VERS L'EST.**

Annexe – Liste des membres du Comité

**Villes et municipalités**

Ville d'Amqui  
Ville de Matane  
Ville de Mont-Joli  
Ville de Rimouski  
Ville de Trois-Pistoles

**Municipalités régionales de comtés**

MRC de la Matapédia  
MRC de la Mitis  
MRC de Matane  
MRC de Rivière-du-Loup  
MRC des Basques  
MRC Rimouski-Neigette

**Chambres de commerce**

Chambre Commerce d'Amqui  
Chambre Commerce de Bic et St-Valérien  
Chambre Commerce de Causapscal  
Chambre Commerce de Matane  
Chambre Commerce de Mont-Joli  
Chambre Commerce de Rimouski  
Chambre Commerce de Rivière-du-Loup  
Chambre Commerce régionale du Bas Saint-Laurent  
Chambre Commerce St-Jean-de-Dieu

**Organismes socio-économiques**

CLD de la Mitis  
CLD Rimouski-Neigette  
Coopérative de Développement Régional  
CRCD Bas St-Laurent  
SADC de la Mitis  
SADC de la Neigette  
Société de promotion économique de Rimouski

**Organisme parapublic**

Régie régionale de la Santé et des Services Sociaux